

LETTRING SERVICE
Société par actions simplifiée
Au capital de 42 223,00 euros
Siège social : 1 avenue de l'Europe
69150 DECINES-CHARPIEU
347 984 254 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 007,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	6 007,91 euros
Au compte « autres réserves »	6 007,91 euros
Qui s'élève ainsi à 377 474,72 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2023 : 119 000,00 euros, soit 1,41 euros (arrondis) par titre
dividende éligible à l'abattement de 40 % : néant
dividende non éligible à l'abattement de 40 % : 119 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 120 000,00 euros, soit 1,42 euros (arrondis) par titre
dividende éligible à l'abattement de 40 % : néant
dividende non éligible à l'abattement de 40 % : 120 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président



LETTRING SERVICE
Société par actions simplifiée
Au capital de 42 223,00 euros
Siège social : 1 avenue de l'Europe
69150 DECINES-CHARPIEU
347 984 254 RCS LYON

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS LETTRING SERVICE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1 av de l'Europe 69150 DECINES-CHARPIEU		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 34798425400057		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2024			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC TIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
		CX	CQ		
		AF	AG	7 657 973	
		AH	AI	97 567	
		AJ	AK		
		AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	AO		
		AP	AQ		
		AR	AS	435 572 410 267 25 305	
		AT	AU	495 946 209 289 286 656	
		AV	AW		
		AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	CT		
		CU	CV	275 094 275 094	
		BB	BC	287 728 287 728	
		BD	BE		
		BF	BG		
		BH	BI	90 716 90 716	
TOTAL (II)		BJ	BK	1 691 252 627 213 1 064 039	
AC TIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	189 233 189 233	
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CREANCES	BV	BW		
		BX	BY	998 929 27 114 971 816	
		BZ	CA	25 152 25 152	
		CB	CC		
		CD	CE		
Comptes de régularisation	CF	CG	68 500 68 500		
	CH	CI	31 648 31 648		
	CJ	CK	1 313 462 27 114 1 286 348		
	CW				
	CM				
	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	3 004 715 654 327 2 350 387	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS LETTRING SERVICE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :42 223.....)			DA	42 223	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	414 934	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	7 873	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	367 816	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	6 008	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
TOTAL (I)			DL	838 854		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	698 379	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	59 658	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	357 768	
	Dettes fiscales et sociales			DY	291 317	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	20 000	
	Autres dettes			EA	84 412	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 511 534		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 350 387		
RENVU	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 010 556	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS LETTRING SERVICE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 2 350 387,45 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 6 007,91 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 15/05/2025.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Continuité d'exploitation :

Continuité d'exploitation :

Sur l'exercice 2023, la société a connu des difficultés financières en lien avec la conjoncture actuelle du marché et le ralentissement du chiffre d'affaires réalisés.

Néanmoins, la société a su faire face à ces problématiques par le biais d'actions et de décisions prises sur l'exercice comptable.

Des actions sont toujours en cours actuellement afin d'assurer la pérennité de la société par la mise en adéquation des moyens de production avec le volume des affaires prévisionnelle ainsi, les prévisions de chiffre d'affaires et de dépenses pour l'exercice suivant permettent de ne pas remettre en cause la continuité d'exploitation de la société.

Des indicateurs sont mis en place afin de surveiller le respect strict de ces objectifs d'équilibre.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a créé son groupe d'intégration fiscale LETTRING SERVICE à compter du 1^{er} janvier 2011.

En sa qualité de tête de groupe, elle s'est portée garante du paiement de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Le groupe est constitué des sociétés suivantes :

- SAS LETTRING SERVICE (tête de groupe)
- SAS DEA
- SAS ABBD COMMUNICATION

La société a racheté 3 créances en date du 31 mars 2019 :

- Une créance de 6 414.31 euros rachetée pour un prix de 1 282.86 euros
- Une créance de 6 334.41 euros rachetée pour un prix de 1 266.88 euros
- Une créance de 56 872.35 euros rachetée pour un prix de 11 374.47 euros

Ces créances sont remboursables par échéances annuelles initialement jusqu'au 31/12/2024, mais prorogé jusqu'au 31/12/2027 en raison de la crise sanitaire liée au COVID.

Les échéances de 2024 ont été honorées, la provision a été reprise à hauteur des sommes payées.

Le montant des créances était supérieur à la valeur de rachat.

La société a enregistré un profit sur les remboursements de 3 481 euros sur l'exercice 2024.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015, N° 2016-07 du 4 novembre 2016, N° 2017-01 du 5 mai 2017, N° 2017-03 du 3 novembre 2017, N° 2018-07 du 10 décembre 2018.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS LETTRING SERVICE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages industriels	1 à 5 ans
- Agencements	3 à 6 ans
- Matériel transport	1 à 3 ans
- Matériel bureau et info	1 à 8 ans
- Mobilier	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAS LETTRING SERVICE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.